

| | |
|---|-----------|
| Effectif du Conseil d'Administration | 13 |
| Présents | 12 |
| Représentés | 1 |

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de la Commune de SAINT-CANNAT
Séance du 14 février 2025

| | |
|-----------------------------------|---|
| DELIBERATION N° 2025-02 | OBJET DE LA DELIBERATION Élection du Vice-Président |
|-----------------------------------|---|

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 février, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de SAINT-CANNAT s'est réuni en séance ordinaire, conformément à la convocation qui lui a été adressée par le Président, en application de l'article L.123-6 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). La séance s'est tenue sous la présidence de M. Joël LEVI-VALENSI, Maire et Président du CCAS.

Etaient présents à cette assemblée : J. LEVI-VALENSI, M. GUILLET, D. BARBIER, M. CATELIN, A.L. FALQUERO, S. ROCHEZ, C. FAUDRY, M. HEL, S. MALEON, M. ROSCH, E. TESTON, A. MAGLIO.

Absents excusés : S. BOURAS représentée par J. LEVI-VALENSI.

Monsieur le Président expose à l'assemblée que, conformément aux dispositions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration, dès sa constitution, doit élire en son sein un Vice-Président, chargé de présider en l'absence du Maire, Président de droit du CCAS.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré :

ELIT à l'unanimité

Madame Monique GUILLET en tant que Vice-Présidente du CCAS de Saint-Cannat.

Délibéré à Saint-Cannat-Cannat les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Joël LEVI-VALENSI

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération le : 03 MARS 2025
Affiché le : 03 MARS 2025



